

ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford) a établi une comparaison internationale au sujet du coût des médicaments, dans son discours d'introduction, et il disait que les Canadiens étaient désavantagés. Je suis certain que tous ceux qui ont entendu ce discours ont compris que cette même comparaison s'appliquerait à presque toutes les autres commodités que nous fabriquons au Canada, en tant que la comparaison repose sur une base officielle internationale d'échange. La seule façon de faire une comparaison honnête serait de se fonder sur le pouvoir d'achat relatif.

Mais retournons plutôt au discours de l'honorable ministre. A titre d'exemple, il a donné une liste de neuf médicaments, ce qui serait suffisant pour justifier la destruction des brevets sur les médicaments au Canada. Le député de Simcoe-Nord (M. Rynard) en a d'ailleurs parlé la semaine dernière. Les brevets de quatre de ces médicaments sont sur le point d'expirer, si cela n'est pas déjà fait. Le brevet de trois autres médicaments prendra fin d'ici quelques années et deux seulement seront protégés par le brevet, durant un certain nombre d'années.

• (9.40 p.m.)

De plus, on me dit que les prix canadiens mentionnés dans le même discours sont grandement plus élevés que les prix les plus favorables dont jouissent actuellement les pharmaciens canadiens.

Je tiens à répéter que je suis en faveur des médicaments moins coûteux, mais avec la garantie qu'il n'y aura pas de diminution de la qualité des médicaments, que les procédures prises à l'égard de l'importation de médicaments ne mettent pas en danger les chances de nouvelles découvertes au Canada, que l'utilisation des possibilités de recherche et de fabrication seront employées au maximum et qu'il y aura une évaluation objective et complète de l'importance des brevets industriels au Canada.

L'honorable ministre a cité le fait que 95 p. 100 des brevets canadiens appartiennent à des pays étrangers. Il met tout simplement le Canada dans la position de ramasser la balle et de s'en retourner chez lui s'il croit qu'il n'a pas de chance de gagner la partie. Le gouvernement devrait plutôt agir dans ce domaine. Pourquoi ne pas organiser un effort d'envergure nationale pour stimuler la recherche industrielle?

L'ancien ministre de l'Industrie disait que notre objectif national pour la recherche et la mise au point devrait être de 4 p. 100 du produit national brut. Comment pouvons-nous atteindre cet objectif? Pourrions-nous l'atteindre en faisant disparaître les commodités

[M. Énard.]

substantielles de la recherche pharmaceutique au Canada? Pourrions-nous l'atteindre en se fichant de l'encouragement le plus important dans le domaine de la recherche? Pourrions-nous l'atteindre en essayant de détruire les mécanismes les plus importants, eu égard au partage international de la technologie qu'est le système de brevets?

Je reconnais qu'il faut fournir des produits pharmaceutiques à un prix juste et raisonnable, mais je ne crois pas que la législation proposée par le ministre de la Consommation et des Corporations amènera les résultats désirés.

Je suis obligé de croire l'Association médicale canadienne, quand ses représentants nous font part de leur grande inquiétude en disant que cette loi ouvrira la porte à des médicaments dont la sécurité et l'efficacité ne seront pas toujours à la hauteur de la qualité à laquelle tous les citoyens canadiens ont droit.

Je suis obligé de croire les experts en recherche internationale qui appellent notre attention sur le rôle très important que joue le système des brevets dans le commerce mondial.

Je suis des plus intéressés à être mis au courant du rapport préparé par le Conseil économique du Canada sur l'importance des brevets industriels dans notre industrie canadienne. Comme ce rapport doit être publié à la fin de février, pourquoi ne pas attendre?

Je suis également intéressé à connaître les résultats de l'étude effectuée par le Conseil de la recherche médicale sur la pharmacie industrielle au Canada.

J'aimerais aussi savoir quand le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social organisera une assistance sélective en matière de médicaments, en faveur de ceux qui en ont le plus besoin, comme les gens âgés qui ne bénéficient que d'une petite pension, qui souffrent de maladie chronique et de tous les autres citoyens pauvres qui ont un besoin urgent de médicaments.

La loi proposée contribuera seulement à compromettre l'avenir de notre médecine nationale et à entraver les moyens dont nous disposons pour assurer des traitements à ceux qui en ont le plus besoin.

Après avoir entendu tous les discours qui ont été prononcés sur ce sujet dans cette enceinte depuis le commencement de ce débat, je suis étonné de voir le peu d'importance que l'on accorde à l'aspect économique de ce bill et aux répercussions économiques qui en découleront.

La production pharmaceutique au Canada s'élève à environ 150 millions de dollars par année, et cette industrie emploie plus de 10,000 ouvriers, dont environ 2,500 sont des